

Le bibliothécaire de lecture publique, un acteur clé du développement socioculturel d'un territoire ?

Lamia Badra

DANS **DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES** 2024/1 (VOL. 70), PAGES 45 À 54
ÉDITIONS **ÉDITIONS ASTED**

ISSN 0315-2340

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-documentation-et-bibliotheques-2024-1-page-45.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions ASTED.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE BIBLIOTHÉCAIRE DE LECTURE PUBLIQUE, UN ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL D'UN TERRITOIRE ?

Lamia BADRA, Ph. D.

Maitresse de conférences en SIC, membre permanent du laboratoire de recherche Communication et Sociétés (ComSoc EA 4647) et responsable d'un groupe de recherche-action sur la co-construction et le partage des savoirs. Université Clermont-Auvergne (France)
lamia.badra@uca.fr

RÉSUMÉ | ABSTRACT

En France, le développement des technologies et la recomposition des territoires ont suscité des réflexions critiques et de nouveaux questionnements sur le sens même du métier de bibliothécaire qui se voit attribuer plusieurs rôles importants à la fois. Qu'en pensent les bibliothécaires de lecture publique ? Estiment-ils vraiment être des acteurs clés du développement socioculturel de leur territoire ? Cet article apporte des premiers éléments de réponses à ces questions en articulant réflexions théoriques et analyse de données. D'abord, il décrit la revue de la littérature qui met en exergue la spécificité des bibliothèques de lecture publique, tout en soulignant la complexité du métier de bibliothécaire. Ensuite, l'article analyse et discute les résultats d'une enquête qualitative exploratoire menée auprès des bibliothécaires de lecture publique dans trois territoires métropolitains en France, qui confirment un véritable attachement aux missions et dévoilent les sentiments qui les animent quant à leur participation au développement territorial. Dans la conclusion, qui met en lien la réflexion théorique et l'analyse des données avec la problématique, l'article fournit des pistes de réflexion pouvant aider les bibliothécaires à mieux se positionner dans le territoire.

In France, the development of new technologies and the reorganization of the country have given rise to critical reflection and new questions about the very meaning of the profession of librarian, which has been assigned several important roles at once. What do public reading librarians think about this? Do they really feel that they are key players in the socio-cultural development of their area? This article provides some initial answers to these questions by combining theoretical considerations with data analysis. Firstly, it describes the literature review that highlights the specific nature of public reading libraries, while underlining the complexity of the librarian's job. Next, the article analyses and discusses the results of an exploratory qualitative survey of public reading librarians in three metropolitan areas in France, which confirms a genuine attachment to their missions and reveals how they feel about their participation in territorial development. In the conclusion, which links the theoretical reflection and data analysis with the problematic, the article provides food for thought that could help librarians to better position themselves in the territory.

Introduction

En France, l'intérêt porté au métier de bibliothécaire ne date pas d'aujourd'hui (Fayet-Scribe, 2000) (Bertrand et Alix, 2015) (Antonutti, 2020). Des théoriciens et des praticiens investis dans le domaine de la recherche fondamentale et/ou appliquée se sont mobilisés pour apporter des éléments de réflexion et des pistes d'action à cet objet d'étude qui fait partie des sciences de l'information et de la communication (Meyriat, 1983) (Couzinet et Lebigre, 2011) (Salaün, 2012) (Meyriat, *op. cit.*) (Miège, 2011).

Nous nous intéressons dans cet article à l'étude du métier de bibliothécaire de lecture publique, qui a vu ses pratiques évoluer avec le développement des technologies (Dujol, 2017) (Accart, 2020), la recomposition des territoires (Rombauts-Chabrol, 2023) et la gestion des crises sanitaire et énergétique (Cadieu-Dumont *et al.*, 2021) (Ananian, David et Le Bohec, 2021) (Desfarges, 2017).

Hormis les missions documentaire et culturelle accomplies de longue date par ces professionnels du milieu documentaire, ils sont appelés aujourd'hui à participer davantage

au bien-être social et à la démocratisation d'accès aux savoirs et à la culture, contribuant ainsi, avec les autres acteurs des territoires, à la lutte contre la fracture sociale et numérique (Lahoz, 2022) (Hénard, 2019).

Ce sont tant de rôles et d'attributions qui visent à affermir leur place dans les territoires. Pouvons-nous alors les considérer comme des acteurs clés du développement socio-culturel de ces territoires? Qu'en pensent-ils au juste? Des premiers éléments de réflexion et de réponses à ces questions sont donnés dans le présent article, organisé autour de trois parties.

Dans la première partie théorique, nous mettons en exergue les principales idées développées sur les bibliothèques publiques et les bibliothécaires de lecture publique en France. Celles-ci ont conduit à la formulation d'une hypothèse de travail centrale qui est vérifiée dans la deuxième partie de l'article. Dans cette dernière, les choix méthodologiques de l'enquête exploratoire, déployés pour analyser le terrain, sont présentés afin d'en analyser et d'interpréter les résultats obtenus. La conclusion est développée dans la dernière partie de l'article, où nous répondons aux questions posées en introduction et on propose des nouvelles pistes de réflexion.

Partie 1 : Cadre théorique et construction de la problématique

Il s'agit de voir ce que les théoriciens et les praticiens ont écrit sur la bibliothèque publique et le métier de bibliothécaire de lecture publique. En revanche, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité: cette partie théorique est nécessairement partielle par rapport au vaste champ de production de la connaissance académique et professionnelle sur ces sujets.

Quels sont les travaux sur les bibliothèques publiques? Un bref aperçu sur l'histoire et l'évolution de ces travaux

Selon Robert Damien, c'est Gabriel Naudé (1600-1653) qui a révolutionné le regard porté sur la bibliothèque, la considérant comme un lieu de production de savoirs ouvert au public et non réservé à une élite que sont les bourgeois (Gallichan, 1996). Pour lui, Gabriel Naudé a fait entrer la France dans l'ère des bibliothèques publiques en publiant en 1627 *Advis pour dresser une bibliothèque* (Naudé, 1876) (Bouchor, 1895).

Eugène Morel est une autre figure emblématique de l'histoire des bibliothèques, qui a œuvré activement en faveur de la bibliothèque publique et de la documentation en France (Morel, 1910). En vue de préparer les bibliothécaires au rôle qu'ils doivent supposément jouer dans la société

(Ducolomb, 2012), il intensifie ses actions de formation et d'information pour rénover la profession tout en insistant sur le rôle de service public des bibliothèques (Seguin, 1993) (Calenge, 1994) (Fayet-Scribe, *op.*). Après la seconde guerre mondiale, l'Etat a commencé à se doter d'une politique nationale en la matière, sans préjudice de l'action des collectivités territoriales (Richter, 1977) (Bertrand, 2014).

Depuis, la réflexion portant sur le rôle des bibliothèques publiques en France s'est poursuivie et renforcée avec l'intervention de l'Etat français qui voulait faire de la lecture publique un vecteur essentiel de sa politique publique. Il est vrai que les grandes lignes directives de cette politique ont été freinées pour une longue période, comme l'explique Noë Richter (*op. cit.*), mais elles ont été finalement explicitées et étendues grâce notamment au suivi de différentes instances et au concours de plusieurs associations professionnelles (Desrichard, 2010) dont les rôles sont précisés ci-après.

Le suivi des instances pour le développement des politiques de lecture publique dans les bibliothèques publiques

De nos jours, dans le suivi des instances pour le développement des politiques de lecture publique dans les bibliothèques publiques, nous pouvons citer essentiellement :

- Les instances d'information, de formation et de conseil : il s'agit précisément de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL), qui s'appelle Service du Livre et de la Lecture (SLL) depuis 2009. C'est un service du ministère de la Culture qui met en œuvre la politique nationale de lecture publique ;
- Les instances de contrôle technique et de conseil de l'Etat. On trouve d'une part, l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) qui depuis 2019, devient le collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). D'autre part, il existe les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) qui veillent au développement de la lecture publique et à la mise en œuvre de la politique culturelle ;
- Les instances d'observation et de communication comme la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC) qui est une association d'élus (conseillers municipaux, départementaux, régionaux à la culture) ou encore l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) composé de chercheurs. Ces deux instances sont pensées comme des lieux d'échanges d'information et de concertation qui traitent de l'ensemble des questions culturelles en l'occurrence la lecture publique.

Le concours des associations professionnelles

Dominique Lahary fournit une documentation riche et exhaustive sur le paysage français des associations professionnelles dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des archives en France (Lahary, 2018). Il décrit l'évolution des associations professionnelles des bibliothèques publiques en mettant l'accent sur l'identité collective qui unit ces structures, malgré la diversité de leurs missions.

Pour les bibliothèques publiques, on peut citer comme exemples :

- L'Association des Bibliothécaires de France (ABF¹), fondée en 1906, qui multiplie les actions de formation et d'information sur l'évolution de la profession ;
- L'Association des Directeurs de Bibliothèques municipales et des Groupements intercommunaux de Villes de France (ADBGV²), composée de cadres de bibliothèques municipales et intercommunales, qui travaillent sur des sujets stratégiques et d'actualités auprès des élus et d'autres institutions ;
- L'Association des Conservateurs Territoriaux de Bibliothèques (ACTB³), qui entend valoriser le rôle des conservateurs en tant qu'acteurs de politiques publiques locales auprès des acteurs de territoires, en l'occurrence les élus, et favoriser les échanges entre les conservateurs d'État et les conservateurs territoriaux⁴.

Sur le plan international, on note la mobilisation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et la Fédération Internationale des Associations et des Institutions de Bibliothèques (IFLA) qui œuvrent pour la représentation des intérêts des bibliothèques publiques et de leurs utilisateurs. Cette mobilisation s'est concrétisée par la publication de versions successives du Manifeste de l'UNESCO dont les premières datent de 1949 et 1972. Nous retiendrons ici, quelques points importants pour notre étude :

- En 1994, la troisième version du Manifeste de l'UNESCO précise que les bibliothèques publiques sont nécessaires « à la vitalité de sociétés de la connaissance » [et doivent] « s'adapter aux besoins et aux contextes locaux ». (UNESCO, 1994).
- En 2012, l'IFLA rappelle le rôle social des bibliothèques dans la société et les missions des bibliothécaires qui

doivent fournir aux populations un accès équitable, rapide et efficace de l'information pertinente et assurer leur bien-être social, culturel et économique (Wilhite, 2012).

- En 2022, une nouvelle version du Manifeste des bibliothèques publiques remplaçant celle de 1994, est signé par l'UNESCO et l'IFLA pour plaider en faveur des bibliothèques publiques (2022) qui sont touchées par des changements technologiques, institutionnels et sociétaux incessants (LEGIFRANCE, 2021).

Force est de constater alors que les rôles socio-culturels des bibliothèques publiques font l'objet d'une attention particulière des associations professionnelles et sont très attendus par la tutelle, en l'occurrence les maires et les conseils locaux représentés par les élus locaux. Ces derniers fixent les budgets de ces bibliothèques et établissent leurs règlements internes (Ministère de la Culture, 2017).

Voyons maintenant les missions et les types de bibliothèques publiques en France.

Quelles missions ?

L'analyse de différentes chartes de bibliothèques publiques accessibles en ligne a permis de repérer un socle commun de missions et d'objectifs auxquels les bibliothécaires de lecture publique devraient se référer pour planifier leurs offres de services et conduire leurs politiques documentaires. Il est présenté dans la figure 1 que voici :

FIGURE 1

Missions et objectifs attendus

MISSIONS ATTENDUES	OFFRE DE SERVICES DEVRAIT
Développement du livre et de la lecture	Égalité d'accès à tous les types de documents Soutien scolaire, organisation des groupes de lecture, etc.
Mission culturelle	Promotion et animation de manifestations culturelles
Mission sociale	Adaptation aux demandes sociales (lutte contre l'exclusion, le chômage, les handicaps)
Mission de soutien à la maîtrise de l'information et aux savoirs	Renseignement et aide à la recherche documentaire
Mission patrimoniale	Restauration et valorisation des livres anciens

En 2022, la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et à la lecture publique dite loi Robert du nom de la Sénatrice Sylvie Robert, reprend les missions connues dans la profession, dont nous avons repris les points retenus dans la figure ci-dessus. Dans cette loi, est rappelée la nécessité de garantir, « l'égalité territoriale, sociale, culturelle ou relative à divers handicaps, de manière qu'aucune personne ne soit lésée⁵ ».

1. www.abf.asso.fr

2. Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (adbgv.fr)

3. Une association pour les conservateurs territoriaux des bibliothèques - Bibliothèque publique d'information - Centre Pompidou (professionnels) (bpi.fr)

4. 289356.pdf (vie-bpublique.fr)

5. LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Est soulignée également l'importance du respect de neutralité du service public et de la pluralité des courants d'idées et d'opinions.

Quels types de bibliothèques publiques ?

Selon la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, les bibliothèques publiques relèvent de la compétence des collectivités territoriales et coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitenciers. Le site du Ministère de la Culture⁶ indique les différents types de bibliothèques qui existent sur les territoires des collectivités. Ainsi, on trouve sous leur tutelle, les bibliothèques d'associations, d'entreprises, de prisons, les bibliothèques d'hôpitaux, les bibliothèques départementales et municipales. Ces deux derniers types sont appelés aussi médiathèques. Sont distinguées :

- Les médiathèques ou bibliothèques départementales qui doivent en particulier renforcer la couverture territoriale en bibliothèques et élaborer et mettre en place un schéma de développement de la lecture publique;
- Les médiathèques ou les bibliothèques municipales ou intercommunales qui doivent contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous en partenariat avec des organismes divers (culturels, associatifs, éducatifs, etc.).

Il revient à ces bibliothèques la tâche de rendre service à tous leurs publics sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social, notamment les chômeurs de longue durée, comme le souligne à juste titre l'anthropologue Michèle Petit (Gibouin, 2016).

Nous allons à présent résumer l'essentiel des travaux sur la figure du bibliothécaire de lecture publique et sur ses rôles attendus dans les territoires.

Le bibliothécaire de lecture publique

La revue de la littérature nous apprend que les missions des bibliothécaires de lecture publique s'adressent à tous les habitants de leur territoire. Plusieurs expressions ont été employées pour les définir. Ce sont des médiateurs institutionnels avec des mandats différents (Ferjoux, 2007) qui jouent un rôle social (Masse, 1996). Ce sont aussi des acteurs culturels qui mettent en relation le public et les collections par le biais d'actions culturelles autour du livre (Munch, 2006). Pour d'autres encore, ce sont des personnes chargées de développer des ressources protéiformes et d'autres services (accueil, animation, formation, etc.) pour

transmettre les savoirs à leurs publics et les accompagner dans l'appropriation de ces savoirs (Hénard, *op. cit.*).

Par ailleurs, la question de l'identité de ce métier, qui est ancienne, n'est pas encore résolue! (Kupiec, 2004) (Baune et Perriault, 2005) (Bulletin des Bibliothèques de France, 2023). En effet, des interrogations sur l'avenir de cette catégorie professionnelle demeurent récurrentes (Lahary, 2011) car elle vit des changements profonds et importants qui impactent le métier ces dernières années. Nous retiendrons ici deux changements majeurs :

1. L'ère numérique marque un tournant pour les bibliothèques de lecture publique car des compétences nouvelles sont attendues pour expliquer les orientations choisies auprès des tutelles et des publics (Lahary, 2023) (Bertrand et Alix, 2010);
2. Le poids des réformes : notamment le mouvement visant à (ré)-concilier performance et service public. D'abord, la Loi Organique relative aux Lois de finances (LOLF) pose la démarche de performance comme mode de fonctionnement depuis le 1^{er} janvier 2006. Ainsi les bibliothèques sont amenées à repenser leurs pratiques et montrer l'efficacité, l'efficacité, la pertinence et l'impact de leurs actions (Badra, 2001). Ensuite, la réforme territoriale qui a commencé en 2007 (Lahary, 2010) et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée en 2015 (Picard, 2019), ont eu un impact évident sur les bibliothèques publiques, considérées aujourd'hui comme premiers réseaux culturels de proximité (Ministère de la Culture, 2017). Toutefois, Dominique Lahary pense que « les lois successives de réforme territoriale adoptées entre 2010 et 2015 durant les quinquennats de Nicolas Sarkozy et François Hollande ont permis d'achever la carte intercommunale tout en réduisant à plusieurs reprises le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ce qui va tout à la fois faciliter et compliquer la prise en charge intercommunale des bibliothèques, tout en intégrant notamment la nouveauté métropolitaine et les fusions de communes » (2017).

L'exercice s'avère en effet périlleux pour les bibliothèques de lecture publique, d'autant plus que l'on prévoit d'elles une prestation de services encore plus adaptée. Erik Orsenna, ancien président de l'Observatoire national de la lecture, dans son rapport publié en 2017 intitulé « Voyage au pays des bibliothèques » résume d'une certaine manière ce qui est attendu d'elles :

Faisons un rêve. Il était une fois un pays de lecteurs. C'est-à-dire un pays où chacun, chacune, dispose d'un lieu, pas loin de chez lui, de chez elle, un troisième lieu entre domicile et travail, un lieu chaleureux où il, où elle

6. Bibliothèque (culture.gouv.fr)

puisse se rendre pour découvrir et se découvrir, apprendre, imaginer, échanger, voyager. Un lieu qui lui donne confiance et le goût du possible, et d'abord ceux qu'il, ou elle, porte en lui, en elle. Ce pays, c'est le nôtre, c'est la France. Il dépend de nous qu'il existe. (Orsenna et Corbin, 2018)

Ce point précis a fait l'objet de différentes études qui posent des interrogations récurrentes sur l'avenir du métier de bibliothécaire. Mentionnons par exemple la citation suivante d'Erik Orsenna trouvée dans un article d'un site journalistique :

Il revient aux élus locaux d'arbitrer entre la création d'un rond-point et un élargissement des horaires d'accès... L'exercice est périlleux pour les bibliothèques.⁷

Dans une autre étude professionnelle organisée dans le cadre de la journée ABF Limousin le 10 octobre 2016, est souligné que :

Les bibliothécaires ressentent bien l'importance de leur rôle à jouer mais il leur semble aussi qu'il y ait un décalage réel entre cette vision sur le rôle des bibliothèques et celle que peuvent avoir les élus ou la société en général. Il existe peu de reconnaissance parfois du rôle d'intégration sociale joué par la bibliothèque. Un travail de communication et de promotion paraît aujourd'hui plus que nécessaire. Ce travail pourrait être mené par l'ABF qui dit travailler à ce qu'il y ait dans l'avenir une réflexion sur une loi qui obligerait les intercommunalités à avoir une bibliothèque, service public primordial pour garantir le lien social.⁸

La revue de la littérature nous montre l'évolution de l'intérêt porté aux bibliothèques publiques et au métier de bibliothécaire de lecture publique. Les attentes vis-à-vis de ce dernier semblent en revanche problématiques en raison des transformations évoquées plus haut dans le texte.

Ces observations nous amènent donc à émettre l'hypothèse suivante «le discours dominant sur les bibliothèques de lecture publique, considérées comme des acteurs clés du développement des territoires en France, ne correspond pas à réalité et mérite d'être examiné en profondeur en tenant compte de la situation vécue par les bibliothécaires».

Qu'en pensent-ils au juste ? Quel est leur sentiment sur l'évolution de leurs rôles dans un contexte complexe et très changeant ? Nous allons y répondre dans la deuxième partie de cet article.

7. //www.culture.gouv.fr/Actualites/

Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna

8. //www.abf.asso.fr/14/779/2053/ABF-Region/

le-lieu-des-liens-le-compte-rendu-de-la-journee-10-10-2016

Partie 2 : le point de vue des bibliothécaires de lecture publique

Il s'agit dans la deuxième partie de cet article de connaître le regard porté par les bibliothécaires de lecture publique sur leur métier et de vérifier l'hypothèse de départ. Pour ce faire, nous avons mené une enquête qualitative présente ci-après.

Description de la méthode d'enquête

Des entretiens semi-directifs ont été menés d'octobre 2021 à mars 2022 auprès de 12 médiathèques de tailles différentes situées dans trois régions métropolitaines de France : le Grand Est (5 562 262 habitants), la Nouvelle-Aquitaine (6 110 365 habitants) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (8 078 652 habitants). Dans le cadre de leur formation, ces derniers ont été effectués par des étudiants inscrits à l'ENSSIB (Ecole Nationale en Sciences de l'Information et des Bibliothèques) de Lyon et au département Métiers de la Culture de l'Université-Clermont-Auvergne de Clermont-Ferrand, qui étaient intéressés d'en apprendre davantage sur le métier du bibliothécaire. Ces échanges ont duré entre 30 minutes et 1 heure.

Le choix de l'échantillon tient compte de l'emplacement des médiathèques, leurs missions et la densité de population à desservir. Les participants sont soit des responsables de médiathèques soit des membres de la direction de ces établissements. Ainsi, nous avons privilégié le fait d'interroger des professionnels ayant des missions transversales et multiples indépendamment de leurs statuts (assistant du patrimoine et des bibliothèques, bibliothécaire, conservateur) et postes occupés. Nous avons retenu six agents travaillant dans les médiathèques départementales et six autres dans les médiathèques municipales.

Nous avons rappelé aux personnes interviewées le respect de l'anonymat, la confidentialité et la liberté de répondre ou non aux questions posées qui abordent les points suivants :

1. Les rôles assumés par les bibliothécaires de lecture publique ;
2. La position des bibliothécaires dans les politiques de leur territoire ;
3. Les relations avec les publics et leurs réseaux ;
4. Le regard porté sur leur métier et son évolution.

Principaux résultats de l'enquête

Nous développerons ci-après les principales idées retenues de l'analyse des résultats de l'enquête.

Les rôles des bibliothécaires de lecture publique dans leur territoire

Les avis sur ce sujet se ressemblent beaucoup. Pour les enquêtés, la bibliothèque contribue à l'éveil culturel des citoyens, à la mixité sociale et à la réussite éducative sur le territoire. En effet, l'analyse des réponses obtenues permet de noter les deux rôles principaux des bibliothèques publiques selon les professionnels interrogés, à savoir le rôle culturel et le rôle social.

Concernant le rôle culturel des bibliothèques publiques, tous les enquêtés pensent que les bibliothèques publiques sont des acteurs culturels de premier plan; leur argumentation est illustrée dans la figure 2. Nous remarquons qu'ils ont utilisé des expressions variées pour développer leurs idées. Certains ont donné des exemples d'activités menées dans les bibliothèques pour valoriser le rôle culturel de leurs bibliothèques. D'autres ont dit ce que cela signifiait pour eux.

FIGURE 2

Rôle culturel des bibliothèques publiques



Le rôle social est aussi reconnu par tous les professionnels interrogés. Pour eux, la bibliothèque joue un rôle de plus en plus tourné vers le social. Voici deux exemples de citations qui confirment cette idée: « l'accès est libre, facile et gratuit pour le public qui n'a plus qu'à en profiter », « la bibliothèque, c'est le lieu où on peut se construire l'esprit civique des citoyens », d'après deux des enquêtés.

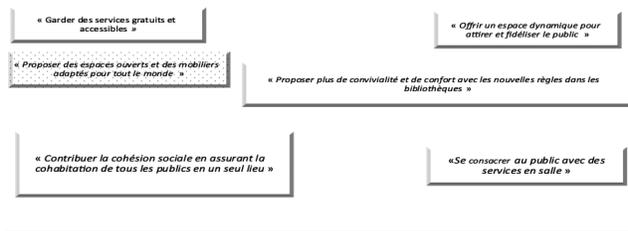
Les professionnels interrogés donnent des exemples d'actions menées pour démontrer cet angle, comme c'est précisé dans la figure 3.

La place des bibliothécaires interrogés sur le territoire

Les professionnels interrogés ont aussi explicité l'engagement qu'ils avaient avec leur tutelle. « C'est la mairie qui donne les principaux objectifs et c'est à nous de les appliquer » [souligne un des enquêtés]. D'ailleurs, un des enquêtés se considère comme un acteur des politiques publiques avec des missions bien précises.

FIGURE 3

Rôle social des bibliothèques publiques



D'autres professionnels notent cependant, les limites de leur participation voir un certain regret. « On n'a pas un rôle important sur le territoire... Mon métier est assez limité » [déclare un des professionnels interrogés].

Il convient tout de même de souligner que les personnes interrogées souhaitent participer davantage à la dynamique de leur territoire et disent comment. Ces trois citations d'enquêtés reprennent cette idée: « participer plus aux débats qui agitent la société », « rendre plus attractif les lieux pour que les usagers viennent », ou « avoir plus de moyens pour mettre en avant le territoire à travers les documents ».

La relation avec les publics et les réseaux professionnels

Tous les professionnels interrogés insistent sur le rôle de médiation et d'accompagnement qu'ils ont auprès de leurs publics. Les mots les plus utilisés dans leurs discours sont les suivants: conseil, information, formation et animation. Ils souhaitent rencontrer des publics différents et satisfaire leurs besoins. Certains se définissent comme médiateurs entre les publics et les ressources locales. D'autres qui partagent cette idée, listent les projets culturels conduits au sein de leurs établissements en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Le but affiché par tous les enquêtés est de promouvoir le livre et la culture auprès de tous les habitants. « On essaye de faire le maximum pour faire venir les usagers » [dit l'un des enquêtés].

Enfin, les réponses données par certains d'entre eux démontrent leur forte motivation malgré les limites des résultats obtenus. « On veut bien toucher tous les habitants de notre territoire, mais le nombre reste encore bas. On touche 20% de la population pour l'instant mais on continue à faire le maximum pour proposer des services multiples et sans cesse renouvelés », [d'après l'un d'entre eux].

Quant à la relation avec leurs réseaux professionnels, les enquêtés citent et décrivent les types d'actions qu'ils mènent. Ils disent qu'ils communiquent avec:

- Les collectivités locales pour participer à la mise en place de schémas de développement de lecture publique et/ou gérer la conservation de tous les

documents administratifs, ou encore faire valoir leurs politiques de développement de collections dans la démarche de négociation avec eux;

- Les réseaux de médiathèques de leur métropole : les enquêtés donnent des exemples d'actions qu'ils ont en commun, tel que le partage des collections documentaires avec les autres médiathèques ou les bibliobus qu'ils proposent pour apporter les documents aux bibliothèques du réseau;
- Les différentes infrastructures culturelles locales : ces acteurs offrent divers services comme l'organisation de spectacles, les prêts de différents matériaux (instruments de musiques, lecteurs MP3 pour les publics empêchés, ou le prêt de valises thématiques). Comme exemples d'infrastructures locales, les enquêtés citent les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les festivals, les écoles, les organismes d'accueil de la petite enfance et les établissements pénitentiaires.

Les attentes et les besoins des professionnels interrogés

De l'analyse des réponses obtenues, nous retenons les idées suivantes, qui résument l'essentiel des souhaits notés :

- Une volonté de continuer à développer des connaissances et des compétences pour des publics différents;
- Une volonté de défendre le lien étroit entre les missions de leur bibliothèque, les publics et l'offre de services;
- Une détermination à assurer la continuité des services dans le temps et face aux changements.

Par ailleurs, les professionnels ont exprimé les freins qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs missions et les frustrations qu'ils ressentent. Certains soulignent un manque de reconnaissance. D'autres pensent que les stéréotypes sur leur métier sont profondément ancrés. Nous pouvons ici retenir deux de leurs citations significatives : « la vision du métier à l'extérieur est assez limitée » et « toujours des stéréotypes sur notre métier ! ».

D'autres encore, considèrent que leur place dans le territoire est limitée voire non essentielle. Voici trois citations qui illustrent ce constat :

C'est que la médiathèque gère la conservation de tous les documents administratifs de la collectivité locale. En contrepartie, elles ne leur forcent pas la main sur la politique employée au sein de la bibliothèque.

On n'a pas un rôle important sur le territoire... En dehors de la médiathèque, il est compliqué d'avoir un rôle à jouer.

La médiathèque n'a pas un fort impact sur le territoire.

Le regard porté sur le métier de bibliothécaire et son évolution

Les professionnels interrogés souhaitent vivement défendre le lien étroit entre les missions qui leur sont assignées et les demandes des publics. Ils pensent contribuer à la démocratisation de la culture et à la valorisation du patrimoine culturel local. « On veut être la pièce maîtresse du réseau de lecture publique que le territoire attend » [raconte l'un des enquêtés].

En résumé, ils estiment accomplir leur mission de service public, mais ils pensent que les changements de la société sont difficiles à gérer et souvent hors de leur contrôle.

En ce sens, les participants déclarent se heurter à des obstacles et des freins importants qui se résument par le manque de budget, de temps, de personnel, d'espaces et de compétences. « Il faut s'organiser autrement et tout le temps, ce qui est épuisant ! » [dit l'un des enquêtés].

Ils expliquent la difficulté de la tâche : ils sont amenés à argumenter les décisions et les orientations qu'ils prennent tant auprès des tutelles que des publics.

Cette situation explique les sentiments de désarroi et d'inquiétude croissants face aux répercussions de cette situation observés chez certains enquêtés. « Le plus dur est la perte d'envie, de sens » [déclare l'un d'eux].

Discussion

L'étude de terrain a centré le regard sur la perception des bibliothécaires de lecture publique, concernant leurs rôles dans les territoires et leur relation avec les publics et les tutelles. Ils se sont exprimés librement car l'anonymat était assuré. Pour développer leurs points de vue et décrire leurs sentiments, ils ont utilisé :

- Leurs expériences sur le terrain passées et actuelles et leur vécu.
- Leurs connaissances générales de l'environnement local;
- Des témoignages du quotidien.

L'analyse des différents points de vue a permis de :

- En apprendre davantage sur le rôle de la bibliothèque de lecture publique sur le territoire local;
- Discerner la place des bibliothécaires dans le territoire telle qu'elle est perçue par les acteurs eux-mêmes;
- Connaître les sentiments qui traversent les bibliothécaires (satisfactions, revendications et/ou critiques) dans leur territoire;
- Croiser les regards portés sur la valeur socioculturelle de leurs établissements.

Ces éléments permettent de répondre aux questions posées en introduction. Ainsi, nous savons désormais que les bibliothécaires se voient comme des véritables acteurs socioculturels de leur territoire mais ne se sentent pas comme des acteurs clés de ces territoires, et ce malgré l'attention et les efforts fournis pour répondre aux différentes attentes et relever les défis auxquels ils sont confrontés. En conséquence, nous pouvons dire que le discours dominant sur l'importance accordée aux bibliothèques de lectures publiques dans la dynamique de développement des territoires en France est loin de la réalité du terrain, ce qui confirme en partie l'hypothèse de départ. En effet, l'étude de terrain révèle que les sentiments des bibliothécaires oscillent visiblement entre ardeur et frustration. Les bibliothécaires s'attachent à leur mission de service public, mais trouvent leurs champs d'actions limités pour des raisons multiples. D'abord, c'est la tutelle qui détermine leur participation dans les territoires. Ensuite, les changements de la société leur paraissent rapides et complexes à gérer, ce qui peut expliquer leur désarroi. Enfin, l'image du métier de bibliothécaire dessert ces mêmes acteurs et mérite d'être revalorisée.

Conclusion : et pour en donner suite ...

Dans la première partie de l'article, nous avons analysé l'évolution du contexte français des bibliothèques publiques, à travers l'examen de la littérature académique et professionnelle ayant abordé ce sujet. Cette étude a donné une idée générale et relativement récente du discours écrit sur les bibliothèques publiques, la lecture publique et le métier de bibliothécaire de lecture publique. Nous avons recueilli l'essentiel de ce qui a été écrit sur les changements profonds et importants qui impactent la profession ces dernières années en France. Par ailleurs, l'étude de terrain a permis d'avoir un regard croisé sur la valeur socioculturelle des bibliothèques de lecture publique. Elle a montré la diversité des actions des bibliothécaires en faveur du développement de la lecture sur leur territoire, ce qui confirme l'idée que la bibliothèque publique est le premier réseau culturel en France. Enfin, elle a mis en lumière la façon dont les bibliothécaires qualifient l'impact des changements sur leurs pratiques et une envie de développer davantage leur participation malgré les limites observées.

Ce travail théorique et empirique permet aujourd'hui de conclure que la communication entre les différentes parties prenantes d'un territoire est aujourd'hui insatisfaisante. Des efforts méritent d'être fournis de part et d'autre pour pouvoir accompagner le changement ensemble.

Ainsi, le bibliothécaire de lecture publique pourrait :

- Continuer à se remettre en question et rester en veille permanente afin de monter en compétences ;
- S'informer et/ou se former aux politiques publiques pour comprendre et suivre les orientations générales de la tutelle et savoir comment s'imposer davantage ;
- Dépasser les clichés sur sa profession, avoir confiance en soi pour se faire entendre, et revendiquer ses valeurs et défendre ses projets.

Parallèlement, la tutelle aurait intérêt à réfléchir à associer les bibliothécaires davantage pour qu'ils participent activement à la dynamique territoriale. Ils pourraient ainsi donner leur avis comme les autres acteurs associés à cette démarche sur des questions de valeurs, d'éthique, de visions du monde et de rapports à l'altérité.

Ainsi, pour considérer que les bibliothécaires de lecture publique jouent un rôle clé dans le développement, il est nécessaire que cette tutelle :

- Donne plus la parole à ces professionnels du milieu documentaire dans la réflexion sur la dynamique territoriale ;
- Les fasse participer davantage dans les projets en cours et/ou à venir et prenne en compte leur avis.

Cependant, se positionner sur le territoire pour changer les points de vue sur le métier de bibliothécaire de lecture publique est un processus long. Il s'agit de parvenir à l'acceptation apaisée des différentes façons de faire et de faire face aux enjeux multiples ; comme le décrivent à juste titre le socio-économiste Laurent Fraisse et le sociologue Michel Foudriat, sur la co-construction de l'action publique (Fraisse, 2016), (Foudriat, 2019).

Suivant leurs idées, nous pensons que c'est par la confrontation des idées, que tous les acteurs, y compris les bibliothécaires, pourront contribuer ensemble à la dynamique territoriale. Cette collaboration est indispensable mais il faut du temps et de la persévérance pour que tous les acteurs puissent modifier progressivement leur façon de raisonner dans le débat : avec un niveau de reconnaissance mutuelle des intérêts et des contraintes de chacun.

SOURCES CONSULTÉES

- Accart, J.-P. (2020). *Les stratégies de transformation des bibliothèques* (3). Londres : Iste éditions.
- Ananian, H, David, J et Le Bohec, E. (2021). L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques : les éléments de réponse de l'enquête de l'Association des bibliothécaires de France. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 1-4. Repéré à bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/1-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques_70145
- Antonutti, I. (2020). *Figures de bibliothécaires*. Villeurbanne : Presses de l'Esssib.
- Badra, L. (2001). Conception et réalisation d'un dispositif d'évaluation des performances d'une bibliothèque (Thèse de doctorat, Université Lyon 2).
- Baune, I. et Perriault, J. (2005). Bibliothèques de lecture publique : pour une nouvelle visibilité. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (1), 13-16.
- Bertrand, A.-M. (2014). La lecture, populaire ? : un regard sur le partage de la lecture. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (1.) : 90-99.
- Bertrand, A.M. et Alix, Y. (2015). *Les bibliothèques* (5^e éd.). Paris : La Découverte.
- Bertrand, C. (1994). Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (2), 93-94.
- Bouchor, M. (1898). *Les Lectures populaires*. Paris : Hachette.
- Bulletin des bibliothèques de France [BBF]. (2023). *Bibliothèques, objets politiques*. Villeurbanne : Enssib.
- Cadiou-Dumont, C., Compiègne, É., Meneghin, C. et Mijoule, B. (2021). La crise sanitaire, catalyseur de changements pour les bibliothèques départementales : témoignages de la Médiathèque départementale du Rhône et de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes. Dans : Rédaction du BBF éd., 2020. *Effets et conséquences de la crise sanitaire*, 26-30.
- Calenge, B. (1994). Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (2), 93-94.
- Couzinet, V. et Lebigre, L. (2011). Métiers et compétences. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 48(1), 4-9.
- Desfarges, P. (2017). La bibliothèque distribuée : fabriquer ensemble un territoire des communs de la connaissance. Dans L. Dujol (dir.), *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 171-183.
- Desrichard, Y. (2010). *L'organisation institutionnelle et administrative*. Dans Y. Alix, (dir.), *Le Métier de bibliothécaire* (12, 1). Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 99-104.
- Ducolomb, L. (2012). Eugène Morel et la section des Bibliothèques modernes : une réflexion sur la formation professionnelle des bibliothécaires au début du xx^e siècle. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (1), 35-39.
- Dujol, L. (2017). *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie.
- Fayet-Scribe, S. (2000). *Histoire de la documentation en France culture science et technologie de l'information, 1895-1937*. Paris : C.N.R.S éditions.
- Ferjoux, A. (2007). *Médiation autour du livre : développer le goût de la lecture*. Dijon : Educagri.
- Foudriat, M. (2019). *La co-construction : une alternative managériale*. Rennes : Presses de l'EHESS.
- Fraisse, L. (2016). Coconstruire l'action publique. Apports et limites des politiques locales de l'Économie sociale et solidaire en France. Communication présentée à la conférence internationale Polanyi-EMES, Des Sociétés en transition, Paris. Repéré à https://emes.net/content/uploads/events/2nd-emes-polanyi-international-seminar/2EMESPolanyi_PreProgramme_160502.pdf
- Gallichan, G. (1996). La bibliothèque du pouvoir et le pouvoir de la bibliothèque : à propos d'un essai de Robert Damien. *Documentation et bibliothèques*, 42(4), 165-173. Repéré à [//doi.org/10.7202/1032996ar](https://doi.org/10.7202/1032996ar)
- Gibouin, S. (2016). La bibliothèque : le lieu des liens : journée ABF Limousin - 10/10/2016, *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, (10). Repéré à [//bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-bibliotheque-le-lieu-des-liens_67295](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-bibliotheque-le-lieu-des-liens_67295)
- Hénard, C. (2019). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- Kupiec, A. (2003). Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (1), 5-9.
- Lahary, D. (2010). Les bibliothèques dans le millefeuille territorial. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (2), 59-63. Repéré à [//bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0059-013](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0059-013)
- Lahary, D. (2011). Quelques réflexions sur l'avenir des bibliothèques. Communication en ligne présentée lors du stage Horizon 2019 de l'Esssib. (2011, 7 juin). Repéré à Quelques réflexions sur l'avenir des bibliothèques | PPT (slideshare.net)
- Lahary, D. (2017). Les bibliothèques en pleine réforme territoriale. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (12), 52-59.
- Lahary, D. (2018). Les associations de bibliothécaires et de documentalistes et d'archivistes en France. *Documentation et bibliothèques*, 64(3), 13-28. Repéré à doi.org/10.7202/1061709a
- Lahary, D. (2023). Politiques publiques et responsabilités des bibliothécaires. Dans Rédaction du BBF (dir.), *Bibliothèques, objets politiques*, (1). Villeurbanne : Enssib, 28-33.
- Lahoz, G. (2022), Réseaux Pimms Médiation : intégrer l'inclusion numérique dans la réponse à l'urgence sociale. *Informations sociales*, 205(1.), 103-108. Repéré à doi.org/10.3917/inso.205.103
- LEGIFRANCE (2021). Journal officiel de la République Française. LOI no 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Repéré à Journal officiel de la République française - N° 297 du 22 décembre 2021 (amf.asso.fr)
- Masse, I. (1996). Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain. *Bulletin des Bibliothèques de France* (3.), 64-65. Repéré à Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain | Bulletin des bibliothèques de France (enssib.fr)
- Meyriat, J. (1983). De la science de l'information aux métiers de l'information. *Schéma et schématisation*, (19), 65-74.
- Miège, B. (2011). Éditorial. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 12(1.), 3-4.
- Ministère de la Culture (2017). Les bibliothèques, premier réseau culturel de proximité. Repéré à Les bibliothèques, premier réseau culturel de proximité.
- Morel, E. (1910). *La Librairie publique*. Paris : Armand Colin. Repéré à [//www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48832](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48832)
- Munch, B. (2006). Le bibliothécaire : acteur culturel, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (2), 77-78.

- Naudé, G. (1876). *Advis pour dresser une bibliothèque*. Paris: Isidore LISEUX, Éditeur. Repéré à books.google.fr/books?id=Engau4B-CyRkC&ots=IXLjNvR5g3&dq=Advis%20pour%20dresser%20une%20biblioth%C3%A8que%20&hl=fr&pg=PP1#v=onepage&q=Advis%20pour%20dresser%20une%20biblioth%C3%A8que&f=false
- Orsenna, E., Corbin, N. (2018). Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain... Repéré à www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain
- Picard, D.-G. (2019). *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.
- Richter, N. (1977). Histoire de la lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (1), 1-24. Repéré à [//bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001)
- Rombauts-Chabrol, T. (2023). Les bibliothèques territoriales saisies par la loi. Dans Rédaction du BBF (dir.), *Bibliothèques, objets politiques*, (1). Villeurbanne: Enssib, 16-21.
- Salaün, J.-M. (2012). *Vu lu su: les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*. Paris: Editions La Découverte.
- Seguin, J.-P. (1993). *Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique: un prophète en son pays*. Paris: Bibliothèque publique d'information.
- UNESCO. (1994). Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. Repéré à [//repository.ifla.org/bitstream/123456789/170/1/pl-manifesto-fr.pdf](http://repository.ifla.org/bitstream/123456789/170/1/pl-manifesto-fr.pdf)
- UNESCO, IFLA. (2022). Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022. Repéré à [//www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/manifeste_IFLA-UNESCO.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/manifeste_IFLA-UNESCO.pdf)
- Wilhite, J. M. (2012). *85 years IFLA [Texte imprimé]: a history and chronology of sessions 1927-2012* (155) De Gruyter Saur.